





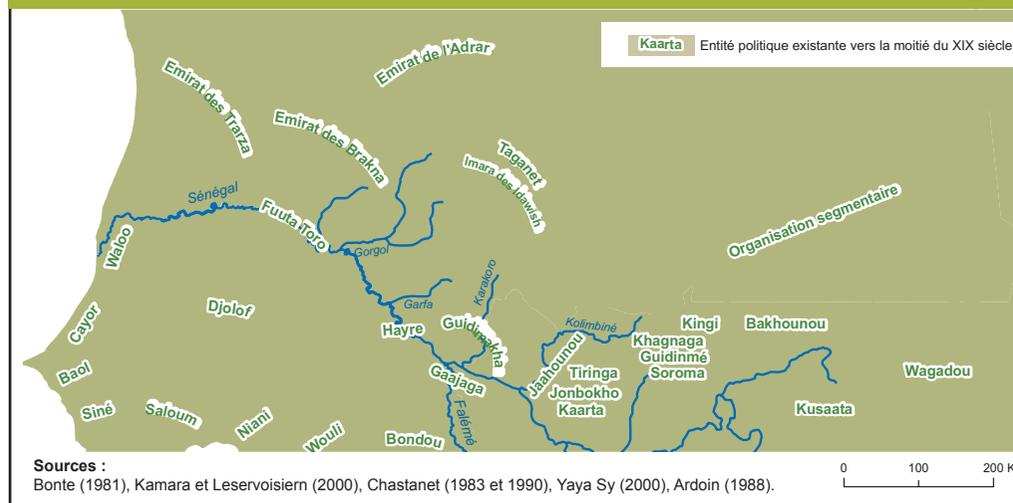
la veille de la colonisation : de multiples Etats déjà ouverts sur l'extérieur.

L'Etat mauritanien contemporain s'est constitué en englobant tout ou partie du territoire d'ensembles politiques préexistants. Au niveau de la région considérée dans le présent document, la littérature et les sources orales contemporaines font ainsi état de l'existence de quatre grands ensembles territoriaux qui sont toujours présents dans les représentations sociales actuelles (cf. carte 20).

On peut relever des points communs dans les modalités de gestion de ces territoires. C'est ainsi qu'on note l'existence d'un clergé qui détient souvent le capital économique (maîtrise des règles de gestion de l'espace - notamment des points d'eau- et dans une large mesure des règles de répartition des ressources et de la production agropastorale, détention d'un cheptel important, accès privilégié aux réseaux commerciaux) et symbolique (maîtrise de l'écriture et des textes religieux). Cette classe religieuse entretient des relations privilégiées avec une « strate militaire » qui veille à l'intégrité du territoire, éventuellement à son expansion. Celle-ci joue souvent un rôle économique important, particulièrement pour les ensembles du Nord, en protégeant les ressources clés (points d'eau, greniers...) ou en contribuant à l'accumulation de biens (*razzia* sur le bétail...). Il arrive que ces deux catégories sociales soient confondues, certains notables exerçant à la fois des fonctions religieuses et militaires.

Les ensembles territoriaux à l'origine du sud de la Mauritanie contemporaine »

Carte 20 Entités politiques existantes vers la moitié du XIX siècle



Le *Guidimakha*, au centre sud, était pour l'essentiel composé d'un ensemble de villages relativement autonomes dans la gestion de leur terroir, nouant des alliances militaires entre eux en cas de menace. Il s'étendait au-delà de la rive gauche du Karakoro, au niveau de l'actuel Mali. Au *Taganet* (nord de l'actuel Gorgol et de l'Assaba) et dans les *Hodhs*, des tribus nomades se partageaient

l'essentiel du territoire. Enfin, le royaume *Fuuta Torro* s'étendait de part et d'autre du fleuve Sénégal, de l'actuel Brakna jusqu'à Maghama (« moyenne vallée »).

Dans le discours commun, chacun de ces territoires est associé à une communauté donnée : le *Guidimakha* apparaît souvent comme le « pays *soninké* », le *Fuuta Torro* comme le « pays *halpular'en* », le *Taganet* et les *Hodhs* comme des « pays *maures* ». Si le contrôle politique de ces ensembles s'exerçait effectivement par des notables rattachés à une communauté bien identifiée, il apparaît qu'ils ont très tôt été occupés par des populations d'origine et de langues différentes, gérant leur espace de vie selon des règles propres. Par ailleurs, les alliances matrimoniales, par exemple entre des éléments du *Fuuta Torro* et du *Taganet*, ont provoqué des formes de métissage (Leservoisiern, 1994). Tantôt englobés (dominés) ou englobants (dominants), ces territoires ont évolué en interaction constante les uns avec les autres.

Cette histoire aboutit à une configuration évoquant des territoires « mosaïque » plutôt qu'homogènes. Leurs limites demeurent fluides jusqu'à l'action de l'administration coloniale française (Schmitz, 1994)

Ces deux premières catégories forment souvent la base d'une oligarchie foncière. L'espace qu'ils contrôlent est valorisé par une classe servile, majoritaire sur le plan démographique : les esclaves ou les affranchis fournissent l'essentiel de la main d'œuvre agricole mais se chargent aussi de l'entretien des animaux (bergers), de la cueillette (gomme arabique, fruits et feuilles de baobabs, *fonio*...), éventuellement de la chasse et de la pêche.

Enfin, les « tributaires » (agro pasteurs d'origine non servile) et artisans (forgerons, ...) constituent une classe sociale intermédiaire et hétérogène.

Ce descriptif, simplifiant des situations en réalité souvent très complexes et diverses, ne doit pas occulter l'existence d'une certaine fluidité statutaire, particulièrement au niveau du *Tagant* et du *Fuuta Toro* (Villasante de Beauvais (1997) et Schmitz (1986). A l'opposé, Sy (2000) met l'accent sur l'extrême conservatisme de certains villages du *Guidimakha* au sein desquels la naissance détermine et fige le statut social.

Les axes commerciaux et les ressources en eau et pâtu-

rage apparaissent comme des éléments structurants des territoires.

Dès leur conquête par la hache (défrichage), les armes ou les alliances matrimoniales, les parties de l'écosystème où l'eau est accessible de façon pérenne (nappes alluviales valorisées via des puisards, fleuve Sénégal) où durant plusieurs mois de l'année (mares temporaires, *oueds*) font l'objet d'un contrôle strict.

Ces éléments, accessibles le plus souvent à l'ensemble de la communauté (tribu ou village selon les cas) bien que de façon différenciée, forment le cœur des territoires car ils garantissent l'abreuvement et l'alimentation du bétail qui constitue un des piliers économiques de l'émirat du *Tagant*, des *Hodhs* et, dans une moindre mesure, du *Fuuta Toro* et du *Guidimakha*. C'est aussi à ce niveau qu'il est possible de produire des céréales, d'implanter des palmiers dattiers et de récolter de la gomme arabique, de pêcher et de chasser.

Aussi, les terres inondées et fertilisées chaque année par les crues du fleuve Sénégal (terres de *walo*) ou des *oueds*

(*chemana*) sont dès la première moitié du 20^{ème} siècle occupées et valorisées (cf. schéma 1). Les zones périphériques, pour l'essentiel des terres de *dieri* dévolues au pâturage même et à la production de sorgho hâtif (*nienico*), font l'objet d'une pression foncière bien moindre.

Loin de constituer des unités économiques autarciques reposant uniquement sur la production agro pastorale, ces régions s'ouvrent très tôt à d'autres espaces (Maghreb, Europe et Afrique de l'ouest) via le biais d'échanges commerciaux dynamiques et souvent intenses. Selon les cas, on y importe ou on en exporte, esclaves, sel gemme, or, gomme arabique, céréales, bétail et produits manufacturés. La pratique d'une activité commerciale constitue un critère de différenciation important entre habitants de ces zones rurales. Elle est ainsi réservée à une minorité souvent proche ou assimilable aux classes dominantes.

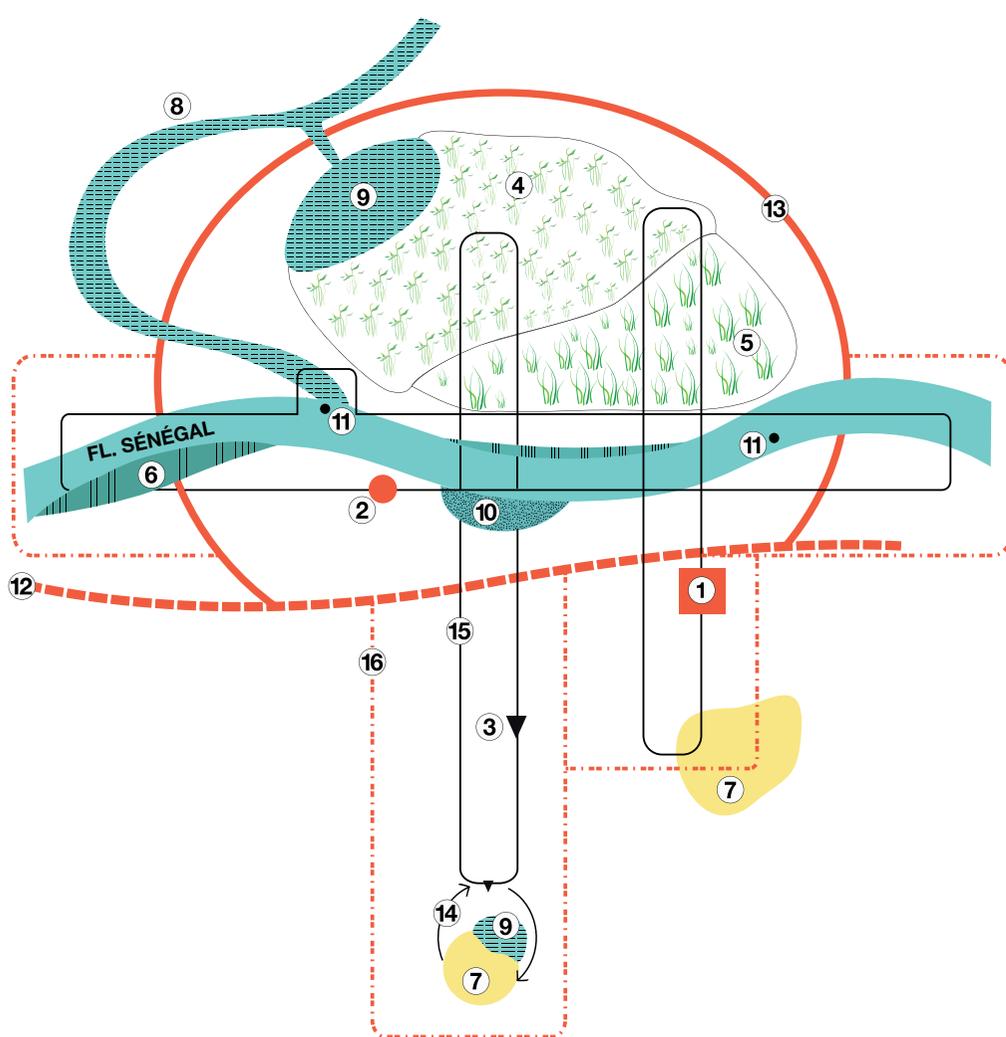
Dans ce contexte, le fleuve Sénégal, avec ses nombreuses escales (*Kaédi*, *Matam*, *Bakel*...) et ses crues fertiles, concentre à lui seul tous les avantages comparatifs ; il fait l'objet de nombreux conflits.

Les « ethnies » en Mauritanie

« *Peul* », « *Halpuular'en* », « *Toucouleur* », « *Fulabe* », « *Fulbe jeeri* », « *Fulbe walo* », « *négro africain* », « *négro mauritanien* », « *arabo berbère* », « *maure blanc/ bidan* », « *maure noir/ sudan* », « *soninké* », « *sarakolé* », « *gens de la vallée* »...sont quelques uns des termes rencontrés dans la littérature pour désigner les composantes de la population mauritanienne. Ces catégories n'ont en fait, pour la plupart d'entre elles, pas de signification constante au cours de l'histoire. Elles apparaissent comme des « *catégories historiques* » (Amselle et M'bokolo, 1999), formalisées notamment sous l'influence de l'administration coloniale française, puis reprises et instrumentalisées par d'autres. Les « *strates dominantes* » ont pu utiliser ces catégories pour reproduire voire renforcer certaines inégalités (Magistro, 1993) alors que dans le même temps, les « *strates dominées* » ont pu s'en libérer pour acquérir de nouveaux droits (Ruf, 2000). Pourtant, en dépit de ces tentatives de formalisation, le sens de ces expressions peut varier en fonction du locuteur et du contexte.

Eu égard à la diversité des origines des personnes se réclamant d'une même « *ethnie* », à la fluidité des limites territoriales et aux éléments évoqués ci-dessus, il apparaît prudent de limiter au maximum le recours à ces expressions.)

Archétype de la topographie d'un territoire agro-halio-pastoral au niveau de la moyenne vallée du fleuve Sénégal.



- | | | | | | |
|---|---|--|---|---|--|
| ① | ■ | Village d'agriculteurs (tooroodo ou ceddo) | ⑨ | ■ | Mare (weendu) |
| ② | ● | Village de pêcheurs (cubballo) | ⑩ | — | Rampe d'abreuvement (tunfnde) |
| ③ | ▼ | Village de pasteurs (pullo) | ⑪ | ● | Fosse du lit mineur (luggere) |
| ④ | ■ | Cuvette argileuse (hallaalde) | ⑫ | — | Limite entre waalo et jeeri (jeejegol) |
| ⑤ | ■ | Terre haute, levée (foonde) | ⑬ | — | Limite du leydi (keerol) |
| ⑥ | ■ | Champs de berge (falo) | ⑭ | ↻ | Rotation du parc à bétail et du champ de jeeri (wiinde) |
| ⑦ | ■ | Champs de jeeri | ⑮ | — | Déplacements saisonniers des populations |
| ⑧ | — | Marigo adducteur (caangol) | ⑯ | — | Territoires des pêcheurs et des pasteurs, terroir de jeeri des agriculteurs qui dépassent les limites du leydi |

Jusque dans les années 1960, les *leydi* (territoire, en langue *puular*) du *Fuuta Tooro* se composent de villages relativement spécialisés entretenant des relations de complémentarité: les agriculteurs (*tooroodo*, *ceddo* et leurs esclaves *maccube*) échangent leurs surplus céréaliers contre le lait produit par le bétail des pasteurs (*pullo*) et le poisson capturé par les pêcheurs (*cubballo*).

La cuvette argileuse (*hallaalde*) inondée et fertilisée par la crue du fleuve constitue le cœur des *leydi*. Les parties les plus basses de la cuvette, systématiquement inondées, sont contrôlées par les agriculteurs de statut noble (*tooroodo*- classe religieuse- et *ceddo*- classe militaire) tandis que la périphérie est accessible aux autres catégories. Les cuvettes sont semées en céréales (sorgho, maïs) et légumineuses (niébé) dès le retrait des eaux. Elles sont ainsi occupées d'octobre à mars. A l'issue de la récolte (mars- avril), le bétail des *pullo* y accède et profite ainsi des résidus de récolte alors que les pâturages herbacés se raréfient. A l'hivernage, ces cuvettes sont naturellement semées en alevins qui bénéficient des déjections animales issues de la vaine pâture pour leur croissance; les pêcheurs y trouveront une ressource importante avant que les agriculteurs n'ensemencent de nouveau les parties exondées. L'accès à cette partie de l'écosystème apparaît donc comme stratégique pour les différents systèmes de production composant le *leydi*.

Le développement des périmètres irrigués villageois et l'essor de l'émigration dans les années 1970 bouleverseront cette organisation territoriale.

Source : Boutillier et Schmitz, (1987).

11. Schéma du





De la colonisation à nos jours : une construction administrative en évolution, des acteurs de plus en plus nombreux dans la gestion de l'espace

La conquête militaire du futur territoire mauritanien par l'armée française, désignée sous le terme de « pacification », s'étendra de 1899 à 1932. L'ouest du territoire constitue la « Mauritanie ». Il sera rattaché à « l'Afrique Occidentale Française » tandis que les Hodhs constitueront une partie du « Soudan Français » (cf. carte 21 vers 1887). Cette conquête marque l'apparition d'un nouvel acteur territorial important.

En premier lieu, les administrateurs cherchent à comprendre et à formaliser par écrit les règles de gestion de l'espace. Ils sont ainsi amenés à développer des liens privilégiés avec la classe religieuse qui le plus souvent exerce le contrôle foncier. A M'bout, le colonisateur établit un registre foncier à partir des années 1930, procède au découpage des terres et attribue des titres à certains leaders tribaux évoluant autour du Gorgol blanc et Gorgol noir. En second lieu, il intervient en cas de conflit foncier (Kamara et Leservoisière, 2000 ; Leservoisière, 1994). Enfin, il procède directement à diverses opérations d'aménagement du territoire ; le développement des oasis, des premiers petits barrages en dur et forages se fait sous son impulsion.

Cette reconnaissance des règles locales de gestion de l'espace par l'écrit et la titrisation ne concernera cepen-

dant qu'une minorité, proche et favorable au colonisateur, tandis qu'elle fixera des limites territoriales jusque là fluides. Le colonisateur contribuera aussi à l'émergence de la notion « d'ethnie » et à son intégration par la population. Autant d'actions qui seront lourdes de conséquence pour la Mauritanie « indépendante ».

C'est par ailleurs avec la colonisation que la première organisation administrative « moderne » se met en place. A la veille de l'indépendance, Nouakchott est instituée en capitale, tandis que les Hodhs sont rattachés à la Mauritanie. Le découpage régional tel qu'on le connaît aujourd'hui est le produit de plusieurs phases successives de redéfinition territoriale (cf. carte 22 vers 1959).

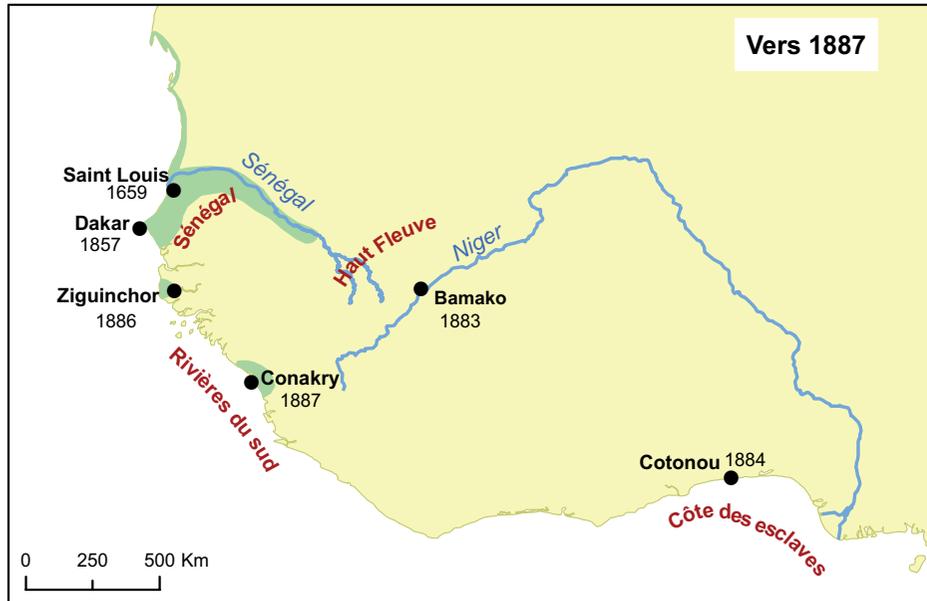
Il se fera en considérant les ensembles territoriaux préexistants. Le Tagant sera toutefois éclaté en plusieurs régions (*wilaya*) tandis que le Fuuta Tooro sera scindé en deux avec la création de la frontière entre le Sénégal et la Mauritanie.

L'Etat indépendant reprend initialement les dispositions du colonisateur sur le foncier ; les droits locaux collectifs sont ainsi reconnus tandis que les espaces non valorisés depuis plus de 10 ans font partie du domaine étatique. L'ordonnance foncière de 1983 constitue un véritable

tourant car elle abolit la propriété collective, sauf pour les coopératives agricoles (cf. encadré ci-dessous), et le métayage. Le gouvernement de l'époque fait du développement de la propriété privée individuelle un objectif central de sa politique considérant que la généralisation de ce type de tenure est une condition nécessaire au développement de la production céréalière. Dans les faits, cette loi ne profitera qu'à une minorité d'entrepreneurs et constituera un des ferments des événements de 1989 (cf. encadré 2) ; elle affaiblira la légitimité de l'Etat à intervenir sur le foncier en milieu rural.

La décentralisation, engagée dès 1987 mais qui ne se concrétise qu'à partir des années 2000, entraîne la création de communes dont le découpage ne s'adosse que peu aux logiques territoriales existantes (cf. notamment l'exemple du terroir de Arr, carte 7, qui sera scindé en deux entre la commune de Arr et celle de Woumpou). Les élus locaux se voient attribuer des compétences multiples dont l'aménagement du territoire, notamment dans la gestion de l'accès à l'eau potable.

Carte 21 Les étapes de la conquête militaire française et les premières phases du découpage administratif de la Mauritanie



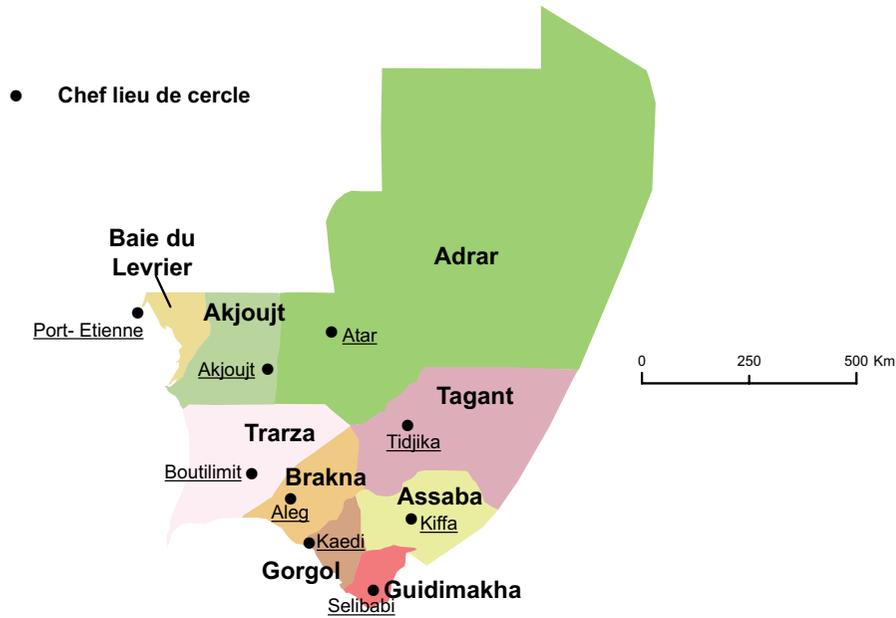
- 1884 Localités principales avec année d'occupation
- ⊙ Capitale de colonie
- Capitale de l'AOF
- Limite de colonie
- - - Nouvelle limite de la Mauritanie (1944) et de la Haute Volta (1947)
- Territoire contrôlé par la France
- Afrique Occidentale Française (AOF)

Sources :
 Brasseur (1995),
 Bernier (1976),
 L'illustration (1936),
www.histoire-afrique.org

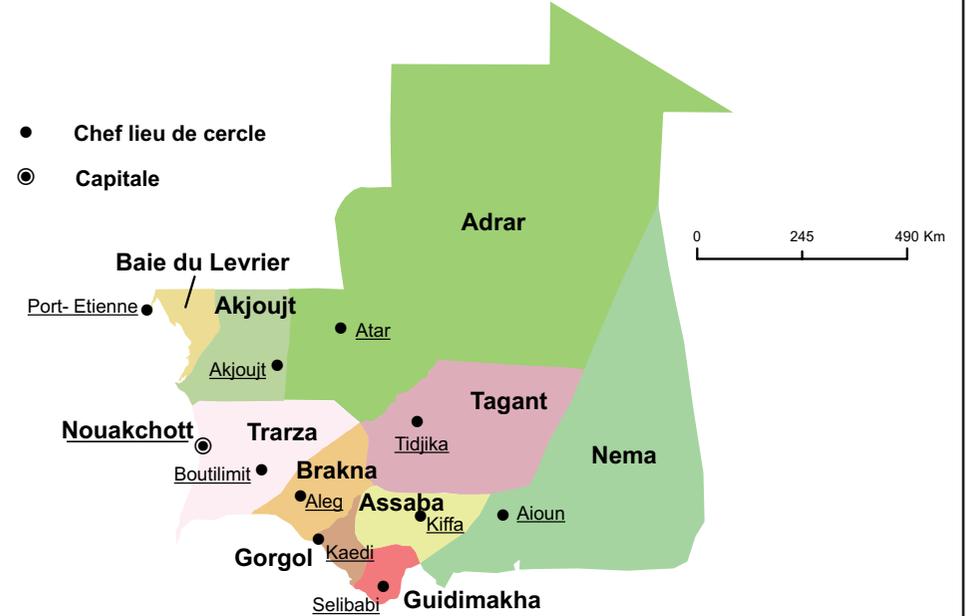


Genèse des limites administratives et régionales

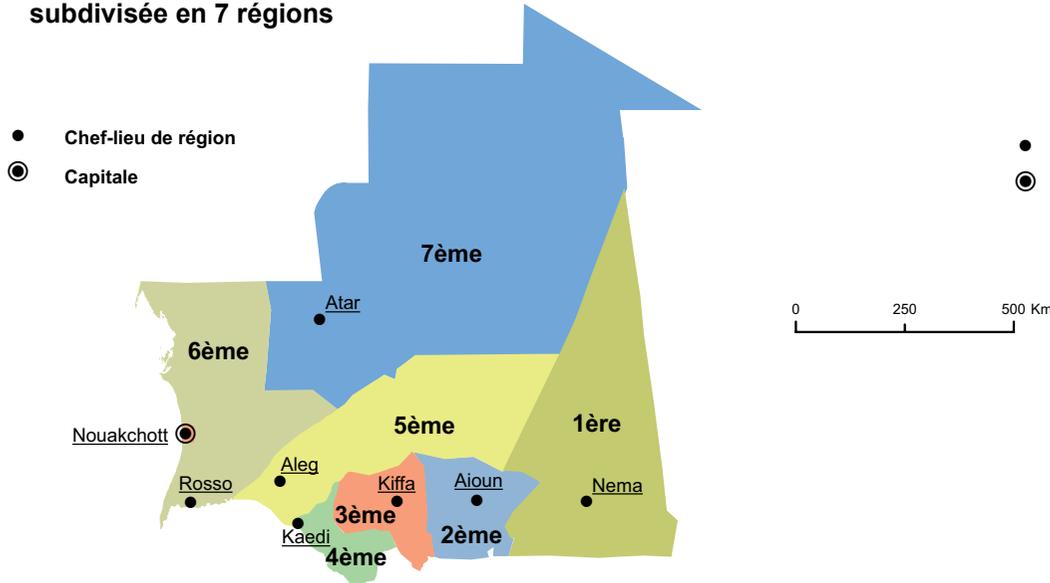
1944, La Mauritanie est une colonie de l'AOF subdivisée en 9 cercles



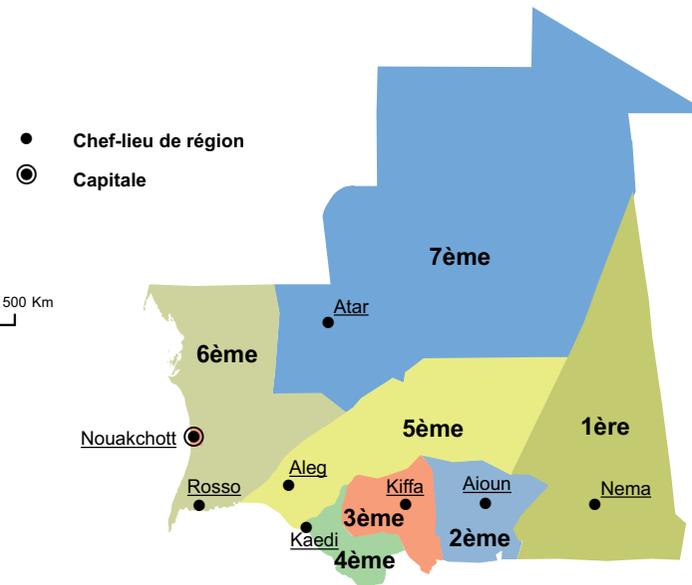
1958, La Mauritanie est un territoire d'Outre-Mer de l'AOF ; elle deviendra république de l'Union française à la fin de l'année.



1969, La Mauritanie est une république islamique indépendante, subdivisée en 7 régions



2011, La Mauritanie est subdivisée en 13 wilaya



Le tracé des limites n'a pas de valeur juridique et ne saurait engager la responsabilité du GRDR

Sources :
 WHKMLA, Historical Atlas
 DATAR
 El Hacem (1989)
 Munier (1952)

L'ordonnance foncière de 1983 comme moteur du développement des coopératives rurales

En abolissant la propriété collective via l'ordonnance foncière de 1983, l'Etat menace directement les notables contrôlant le foncier. Pour répondre à cette menace, ces derniers créent des coopératives agricoles, les font enregistrer légalement et s'attribuent les postes clés de l'organisation (présidence, secrétariat). Ils préservent ainsi leurs pleines prérogatives sur la gestion de l'espace. Par la suite, de nombreux acteurs du développement rural feront de l'existence de coopérative une condition préalable à leur intervention. Les coopératives se développeront en conséquence.

La base foncière des « affrontements de 1989 ».

Les « affrontements de 1989 » ont profondément affecté les régions considérées, plus largement la Mauritanie toute entière ainsi que le Sénégal et, dans une moindre mesure, le Mali. Le gouvernement mauritanien édicte une loi foncière et domaniale en 1983, de façon concomitante à la mise en œuvre d'une politique de développement de l'irrigation conçue dans le cadre de l'aménagement du fleuve Sénégal. Cette loi a « pour objectif principal de donner l'accès aux terres de la vallée à ceux qui la travaillent –les *harâtîn*– et, secondairement, à ceux qui ont les capacités financières de l'aménager et de la mettre en valeur, les « hommes d'affaires », en général extérieurs à la zone puisque souvent originaires de Nouakchott ou de la région d'Atar » (Schmitz, 1993).

Dans les années 1980, la politique de promotion de l'irrigation s'accompagne de mesures incitatives importantes (subvention en intrants, accès aux crédits, prix garantis et rémunérateurs) qui, dans les faits, profiteront à une minorité bien intégrée dans les réseaux de l'administration. Ainsi, en 1987, dans le sud du Trarza, 10 000 hectares sont attribués, souvent illégalement, à 272 opérateurs privés individuels (pour l'essentiel originaires de l'Adrar) contre 3350 hectares pour 112 périmètres collectifs. L'installation de ces exploitations de type capitaliste bouleverse l'organisation territoriale locale, plus particulièrement les mouvements d'animaux. Elle suscite dès lors de vives réactions des habitants du Trarza : tribus dites « maures » (Idaw'li, Zambatti,...) mais aussi communauté « wolof ». Au sud du Brakna, où le préfet de Boghé attribue en 1988 neuf parcelles de 20 à 689 hectares à des opérateurs privés, des leaders religieux appellent la population à créer des milices pour s'opposer physiquement à ces opérations d'accaparement de terre.

Parallèlement, l'Etat se fait le vecteur d'un discours stigmatisant la communauté *Halpuular'en* de la moyenne vallée, qu'il qualifie « d'étrangère ». Ce discours est relayé par certains leaders tribaux et trouve un écho auprès de certains *harâtîn*, pour la plupart des « paysans sans terre », dans un contexte marqué par une tentative de putsch militaire mené par des officiers originaires de la vallée.

Une altercation entre des éleveurs et des agriculteurs transfrontaliers dans le sud du Guidimakha aboutit au décès d'un des protagonistes et déclenche « les événements de 1989 ». Des milliers de *Halpuular'en* sont alors expulsés vers le Sénégal ou le Mali, tandis que les villages ainsi vidés sont réoccupés par des *harâtîn* et que la communauté maure expatriée au Sénégal subit des représailles ; dans ce contexte, la communauté soninké apparaît comme relativement épargnée.

Aussi, loin d'opposer « les maures » aux « négro africains » dans leur totalité, ces événements auront finalement été le fait d'une minorité de la classe dominante au pouvoir qui a su instrumentaliser une partie de la communauté *harâtîn*. En contribuant à diviser la population de la vallée, ils rompent durablement la possible alliance entre les groupes d'origine servile issu de la communauté *Halpuular'en* et maure ().

Sources : Magistro (1993) et Schmitz (1993)



N

omadisme et sédentarisation en milieu rural : des déterminants climatiques mais aussi socio-économiques

A la fin du 19ème siècle, la population se concentre dans la vallée du fleuve Sénégal. Dans les régions considérées, et à l'échelle de la future Mauritanie, elle est rurale à plus de 90% et nomade à plus de 70%.

Jusque dans les années 1940, la population stagne sous l'effet de conflits nombreux (razzia inter tribales au Gorgol, combats contre l'armée française entre 1899 et 1932 qui investit alors l'ensemble du territoire), des dispositions prises par l'administration coloniale et d'une conjoncture climatique peu favorable à la production agro pastorale (Chastanet, 1982, 1991, Hervouët 1978).

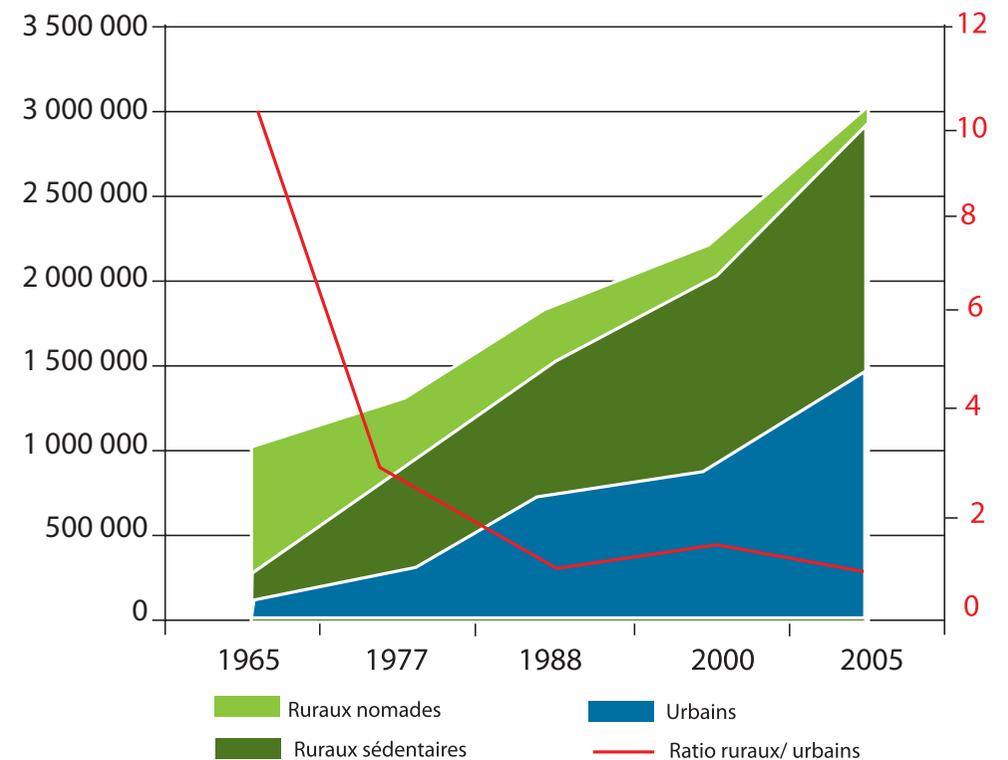
L'administration française réquisitionne des hommes pour rejoindre l'armée coloniale (guerres de 1914-1918 et de 1939-1945) mais également du bétail et des céréales. La crise mondiale de 1929 affecte également fortement l'économie locale car elle provoque une chute du prix du bétail et des céréales, alors source principale des revenus monétaires nécessaires au paiement de l'impôt colonial. Cet impôt, même s'il s'applique moins strictement au nord du fleuve Sénégal qu'au sud, vient déstabiliser encore davantage les systèmes d'activités ruraux en obligeant la population à écouler une partie de la production céréalière locale, par ailleurs fortement

affectée par une succession d'années sèches (1941, 1942, 1944). Les maladies d'origine hydrique (paludisme, vers de Guinée) affectent également la population (Bonte, 2000).

Avec la maîtrise de l'ensemble du territoire par l'armée coloniale, qui s'oppose aux razzias, et l'arrêt des réquisitions forcées d'hommes, de bétail et de céréales, les années 1950, qui enregistrent par ailleurs une bonne pluviométrie, annoncent une période de croissance démographique soutenue.

Depuis la première estimation de 1965, la population a été multipliée par près de 3. La ville de Nouakchott, créée en 1958, compte aujourd'hui environ un million d'habitants pour à peine 135 000 en 1977. Les statistiques nationales suggèrent par ailleurs que la population est aujourd'hui ur-

baine à près de 50% et sédentaire à plus de 95%. Le rapport entre population urbaine et rurale est ainsi passé de 10 à 1 (cf. graphique 12).



12 : Evolution de la composition de la population mauritanienne entre 1965 et 2005. Adapté de Pitte (1977), et Anonyme (2009).

Dès la première moitié du 20^{ème} siècle l'administration coloniale a engagé des opérations d'aménagement du territoire visant à encourager la sédentarisation de la population rurale: le développement des oasis (région de Kankosa en Assaba), des aménagements hydro agricoles (Graïr de l'Assaba, par exemple) et des « villages de liberté » s'inscrivaient dans cette perspective. C'est cependant bien après, lors du déficit pluviométrique des années 1968-1972, que la sédentarisation s'accroît fortement : entre 1965 et 1977, la population nomade recule de moitié tandis que la population totale augmente de près de 30% (Pitte, 1977).

Des années 1960 aux années 1980, la recherche d'eau et de terres situées en zones de dépression a largement déterminé les lieux de sédentarisation en milieu rural. A cette époque, la sédentarisation s'inscrit tant dans une stratégie de réponse à la crise climatique (diversification des activités pour les éleveurs, accès à l'aide alimentaire) que d'émancipation de la main d'œuvre rurale servile issue des tribus nomades.

Sur cette période la sédentarisation concerne ainsi majoritairement les populations originaires du Tagant et des Hodhs, et plus particulièrement la classe servile. On peut estimer qu'au début des années 1960, cette classe représente environ 60% de la population. La crise climatique qui surgit au tournant des années 1960 aura comme conséquence de déstabiliser fortement les liens de dépendance entre esclaves et maîtres. Après plusieurs mauvaises années, les minces réserves céréalières, quand elles existent, s'épuisent. Plus préoccupant encore, le déficit pluviométrique induit de fortes pertes dans le cheptel (cf. première partie de l'atlas). L'élevage constituant la base économique de nombreuses tribus,

de nombreux maîtres ne sont plus en mesure d'assumer un de leur devoir essentiel, nourrir leurs dépendants, et se voient souvent contraints d'accroître les prélèvements sur les récoltes.

C'est dans ce contexte que de plus en plus d'esclaves émigrent, souvent pour rejoindre la vallée du fleuve Sénégal et le Guidimakha. Au Gorgol, cet afflux de main d'œuvre, entamé depuis le début du 20^{ème} siècle, a permis aux autorités du *Fuuta Tooro* de renforcer leur emprise sur la rive droite du fleuve et de se protéger des razzias qui perdurent jusque dans les années 1930 (Lerservoisier, 1997). Durant la période 1960-1980, il permet au Guidimakha, au Jaahounou et au Gorgol, de compenser la perte de main d'œuvre agricole liée à l'essor des migrations de longue durée observé à partir des années 1960 (cf. commentaires de la carte 7).

Dans la plupart des cas, il semble que les esclaves en fuite trouvent une situation presque aussi défavorable dans les lieux d'immigration, ne pouvant finalement acquérir de droits durables sur les espaces qu'ils exploitent. Ils se retrouvent sous le coup d'une double dépendance : celle de leur tribu d'origine, dont ils ne sont pas complètement affranchis, et celle des autorités régissant l'accès aux terres qu'ils exploitent.

Cette situation facilitera l'instrumentalisation d'une partie de ces «affranchis » lors des « affrontements de 1989 » (cf. encadré 3). Cette quasi guerre civile a des conséquences importantes sur le plan du peuplement des régions considérées, plus particulièrement du Gorgol où plusieurs milliers d'habitants sont expulsés. Les mouvements pastoraux seront aussi modifiés sur l'ensemble du territoire, la frontière entre le Sénégal et la Mauritanie

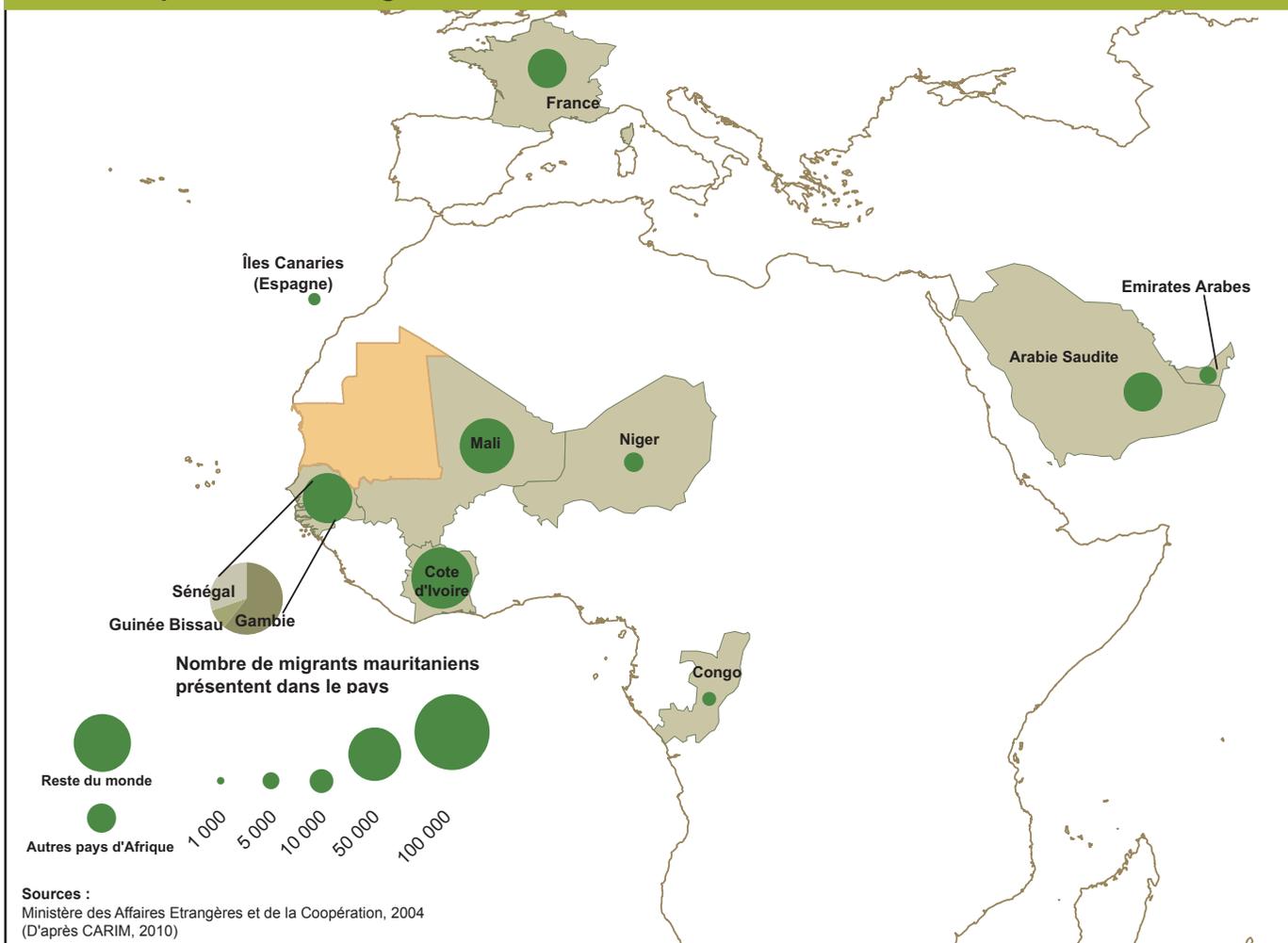
restant fermée de 1989 à 1992.

L'action de l'Etat mauritanien (construction du barrage de Fouta Gleita au Gorgol, réalisation de périmètres irrigués en bordure du fleuve Sénégal, distribution d'aide alimentaire, investissement dans les infrastructures routières...) contribuera à orienter assez fortement les dynamiques et formes de sédentarisation.



Un phénomène de sédentarisation réel...mais à relativiser : la mobilité humaine au cœur des dynamiques rurales

Carte 23 Répartition des émigrés mauritaniens dans le monde selon les données officielles



Le phénomène de sédentarisation apparaît comme relatif au regard de l'importance des dynamiques migratoires saisonnières ou de longue durée ; la mobilité humaine demeure une des caractéristiques essentielles de la population.

En 2004, le Ministère des Affaires et de la Coopération estime que près de 9% de la population mauritanienne (250 000 personnes) sont expatriés. Le Sénégal, la Gambie, la Côte d'Ivoire et le Mali accueilleraient à eux seuls près de 60% des émigrés mauritaniens ; la France et le couple Arabie Saoudite- Emirats arabes respectivement 12 et 15%, l'Afrique centrale (Angola, Congo), les Etats-Unis et la Chine environ 10%. Ces chiffres sont probablement très sous évalués : ils représentent en effet les données transmises par les ambassades de Mauritanie dans le monde et n'incluent pas les émigrés non enregistrés. On évoque volontiers des chiffres 2 à 3 fois supérieurs au chiffre officiel pour rendre compte de la réalité du phénomène.

L'importance de l'émigration pour la Mauritanie se mesure notamment lorsque l'on considère les transferts financiers des expatriés. A titre d'exemple, l'agence de la Banque Nationale de Mauritanie à Sélibaby déclare recevoir plus de 400 000 euros par mois alors qu'elle

ne constitue qu'un des canaux de transfert. Ces transferts sont vitaux pour les régions rurales à tel point que les dynamiques rurales ne peuvent se comprendre sans référence à celles liées à la migration (cf. partie sur la dynamique des systèmes d'activités ruraux).

Toutes les régions considérées sont concernées par les migrations de longue durée. Ils existent toutefois des spécificités régionales fortes ; les lieux d'émigration et secteurs d'activités varient ainsi fortement (Bredeloup (1993), Santoir (1974), Traoré (2004) et tableau ci-dessous).

Wilaya	Principaux pays d'émigration
Guidimakha	France, Sénégal, Gambie, Mali et Côte d'Ivoire
Gorgol (« moyenne vallée »)	France, Sénégal, Gambie, Mali, Angola, Liberia et Congo
Assaba	Mali, Côte d'Ivoire, golfe arabo persique
Hodhs	Mali, Côte d'Ivoire, golfe arabo persique

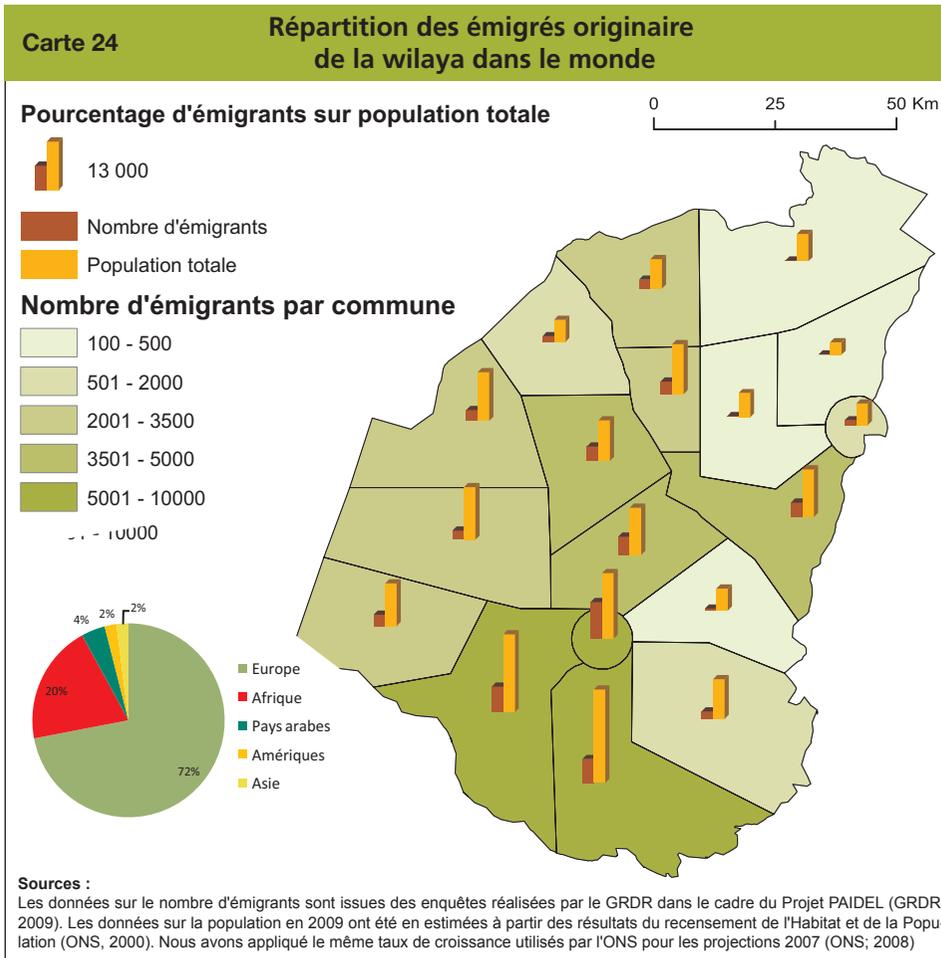
13 : Principaux pays d'émigration des ressortissants originaires du Guidimakha, du Gorgol, de l'Assaba et des Hodhs

Les migrations saisonnières ont assez fortement évolué au cours de l'histoire récente, principalement en fonction des dynamiques socio économiques de la Mauritanie, du Mali et du Sénégal et du contexte politique. L'introduction de l'impôt pendant la période coloniale a fortement encouragé le phénomène car elle a induit une augmentation des besoins de liquidité en milieu rural ; le développement de la culture d'arachide au Sénégal au début

Histoire récente de l'émigration au Guidimakha

Sur la période 1900-1930, le bassin arachidier sénégalo gambien attire de nombreux Guidimanxés, initialement des notables puis des esclaves en recherche d'indépendance économique. A partir des années 1920, les migrants cherchent à diversifier et augmenter leurs revenus : ils se dirigent alors vers Dakar, la Côte d'Ivoire, les Congo où ils deviennent commerçants ou navigateurs.

Une communauté de ressortissants du Guidimakha, se constitue progressivement à partir des années 1930 dans la ville de Marseille (France). Des liens durables s'établissent entre la France et cette partie de la Mauritanie. Le Guidimakha fournira des soldats puis des ouvriers. Avec la guerre d'Algérie (1958-1962), la France, dont l'industrie connaît alors un essor important, réorientera ses campagnes de recrutement vers le bassin du fleuve Sénégal. En 1970, on estime que le tiers de la population active masculine de la *moughaata* de Sélibaby vit et travaille en France (la moitié, si l'on considère seulement les moins de 30 ans).



Quarante ans plus tard, une enquête du GRDR suggère que plus de 60% des ménages comptent des migrants. Près de 3/4 des émigrés originaires du Guidimakha se trouvent aujourd'hui en France et en Espagne. Vingt pour cent se répartissent entre l'Afrique de l'Ouest (Sénégal, Gambie, Mali et Côte d'Ivoire) et l'Afrique Centrale (RDC, Congo et Angola) tandis que la Chine, les Etats-Unis et les pays du golfe arabo persique accueillent moins de 10% d'entre eux. Toutes les communes de la wilaya sont concernées par le phénomène, dans des proportions variables toutefois. L'émigration, essentiellement masculine au début du siècle, concerne aujourd'hui les deux genres.

Sources : Chastanet (1999), Kane et Lericollais (1975), GRDR (2009)

du 20^{ème} siècle, du secteur minier (années 1960) et de la pêche (années 1970) en Mauritanie constituent des exemples de moteurs de l'émigration saisonnière.

Dans les régions considérées, la typologie et l'effectif de la population évoluent assez nettement en fonction des moments de l'année. Dans beaucoup de localités rurales, elle diminue fortement après la pointe de travail liée au sarclage des cultures pluviales. Après le dernier sarclage (septembre-octobre), les hommes actifs quittent le village pour s'engager le plus souvent dans des activités journalières diverses, ce qui induit un phénomène de « féminisation temporaire » de nombreuses localités (Ministère du Développement Rural, 2007). Nouakchott et Nouadhibou polarisent ces migrations saisonnières. Les gros villages du fleuve et les centres urbains régionaux de Mauritanie, du Sénégal (Tambacounda...) et du Mali (Kayes...) offrent également des opportunités d'activités saisonnières.

Ces actifs mobiles, mi urbains mi ruraux, peuvent rejoindre leur localité d'origine au gré de la pluviométrie et des opportunités rencontrées en milieu rural. Les programmes d'aide alimentaire, qui interviennent systématiquement dans le pays depuis les années 1970, contribuent ainsi à orienter les dynamiques migratoires saisonnières.

Les migrations apparaissent comme essentielles à l'économie du Gorgol, du Guidimakha, de l'Assaba et des deux Hodhs (cf. partie sur les systèmes d'activités ruraux).

Malgré ces importants mouvements migratoires, de 1977 à 2000 la population a crû dans l'ensemble des régions, de façon assez différenciée toutefois. Les taux de crois-



légende xoxox oxox oxox ox xoxo

sance les plus importants s'observent au sud des Hodhs et de l'Assaba où, d'après l'ONS, la population a été multipliée par un facteur compris entre 4 et 7 selon la *moughaata* considérée. Au Guidimakha, la population a triplé. Elle a doublé au Gorgol (carte c). Cependant, les Hodhs et l'Assaba demeurent les zones les moins densément peuplées, avec des densités maximales estimées à 10 habitants au km² en 2000. Le sud du Guidimakha et le Gorgol affichent des densités nettement supérieures, comprises entre 20 et 25 habitants au km² (carte a et b).

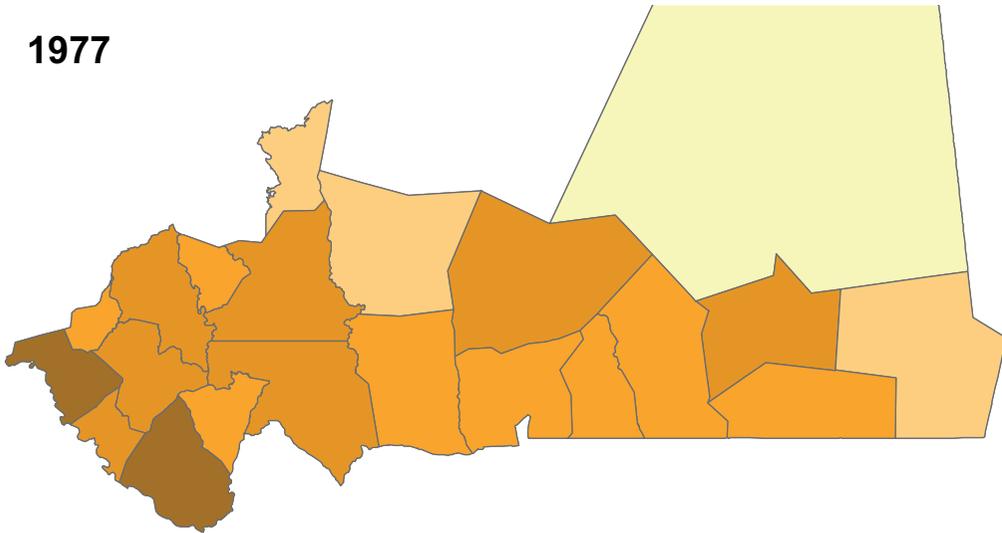
La configuration du réseau hydrographique (le fleuve Sénégal, les oueds Niordel, Garfa, Karakoro et les nombreuses mares présentes dans la région) et des axes routiers goudronnés (« route de l'espoir » achevée en 1982 reliant les Hodhs et l'Assaba à Nouakchott, axe Kaédi-Mbout- Sélibaby en cours de construction) a fortement influencé les dynamiques de sédentarisation entamées

dès le début du 20^{ème} siècle (carte d).

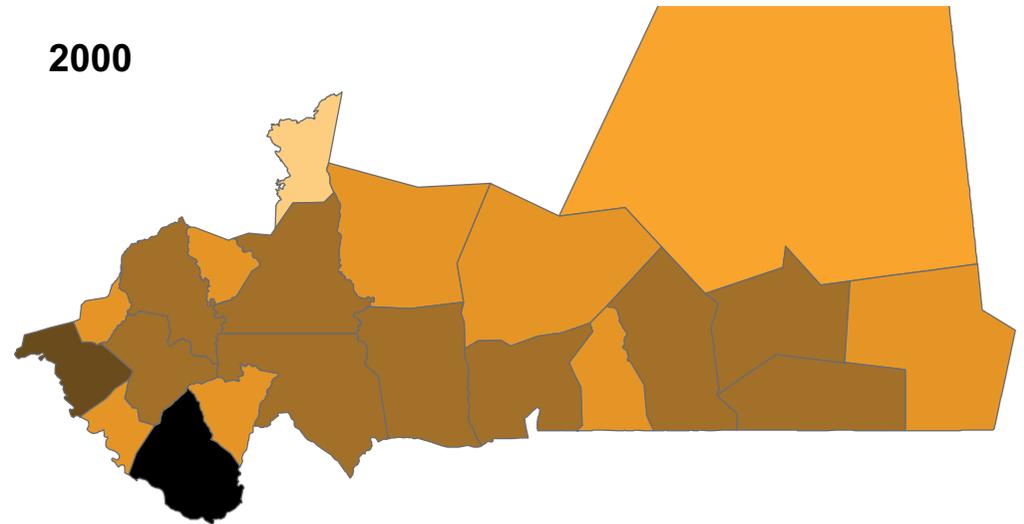
De très nombreuses localités comptent moins de 300 habitants. Les localités rurales de plus grande taille (au-delà de 5000 habitants) se situent majoritairement dans les régions de sédentarisation ancienne (vallée du fleuve et sud Guidimakha). Les capitales régionales (Kaédi, Sélibaby, Kiffa, Aioun et Néma) concentrent entre 13 et 30 000 personnes chacune, soit entre 5 et 15% de la population régionale (cartes d et e).

Ce descriptif laisse à penser que la population des régions considérées est largement rurale et sédentaire. Cependant, les liens étroits que leurs habitants ont développés avec de nombreuses villes du pays ou de l'extérieur par le biais des migrations évoquent plutôt une population « rurale », évoluant tantôt en milieu rural, tantôt en milieu urbain voire sur les deux espaces à la fois.

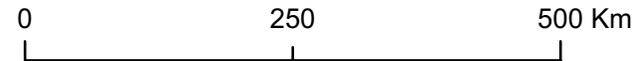
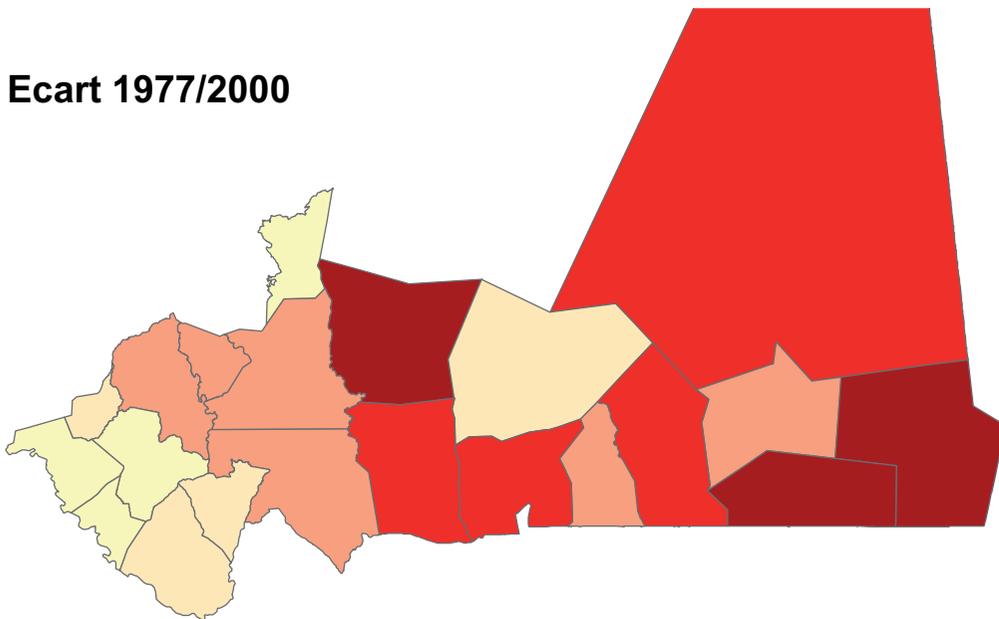
1977



2000



Ecart 1977/2000



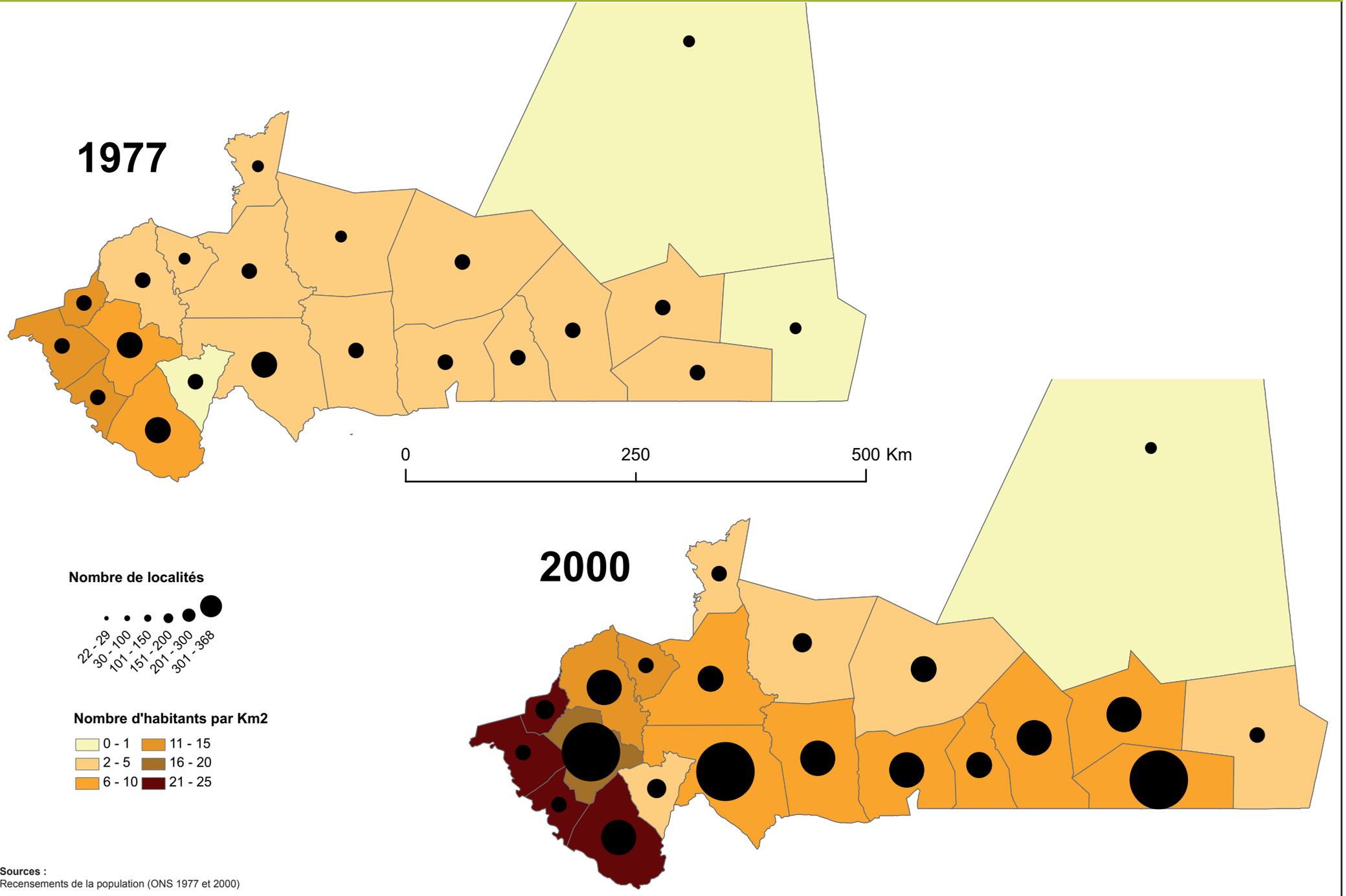
Nombre d'habitants par moughataa

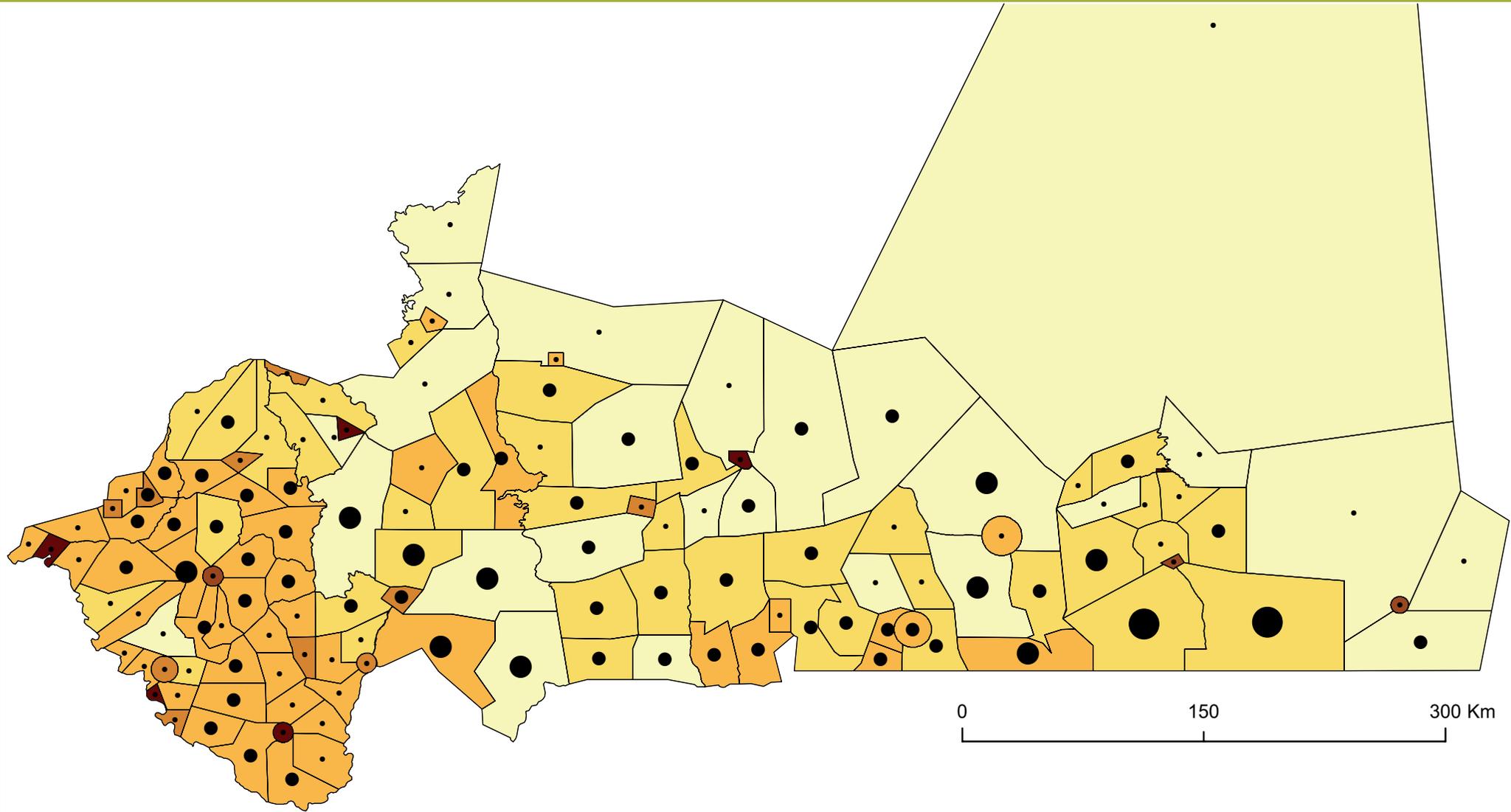
- jusqu'à 5 000
- jusqu'à 10 000
- jusqu'à 20 000
- jusqu'à 50 000
- jusqu'à 80 000
- jusqu'à 100 000
- plus de 100 000

Coéfficient de croissance

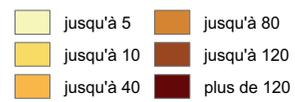
- jusqu'à x1,89
- jusqu'à x2,47
- jusqu'à x3,20
- jusqu'à x4,39
- jusqu'à x5,75

Sources :
Recensements de la population (ONS 1977 et 2000)

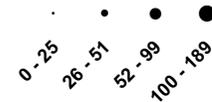




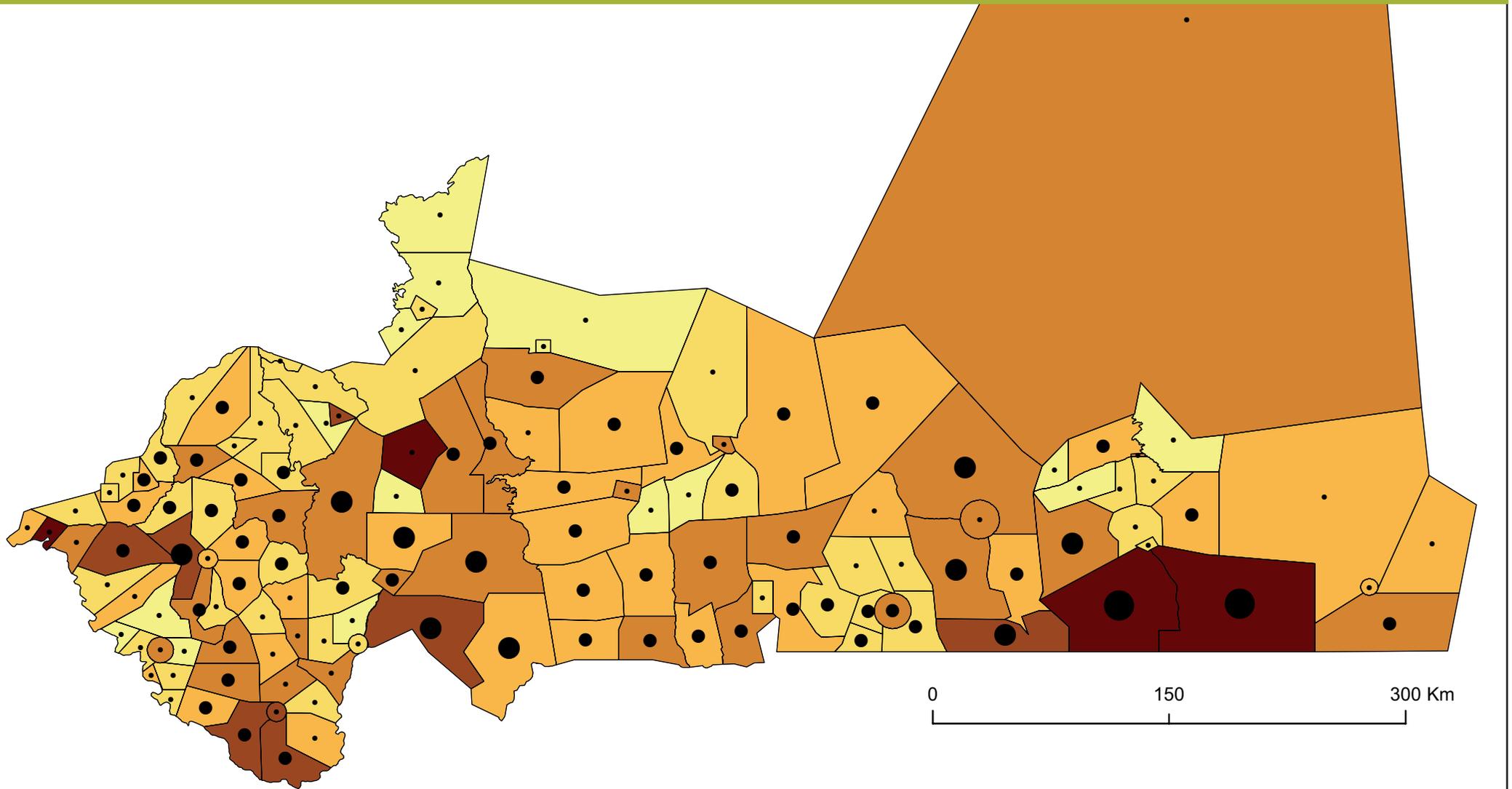
Nombre d'habitants par Km2



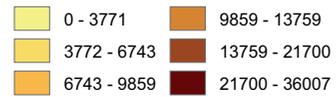
Nombre de localités



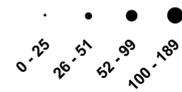
Sources :
Recensement de la population (ONS, 2000)



Nombre d'habitants

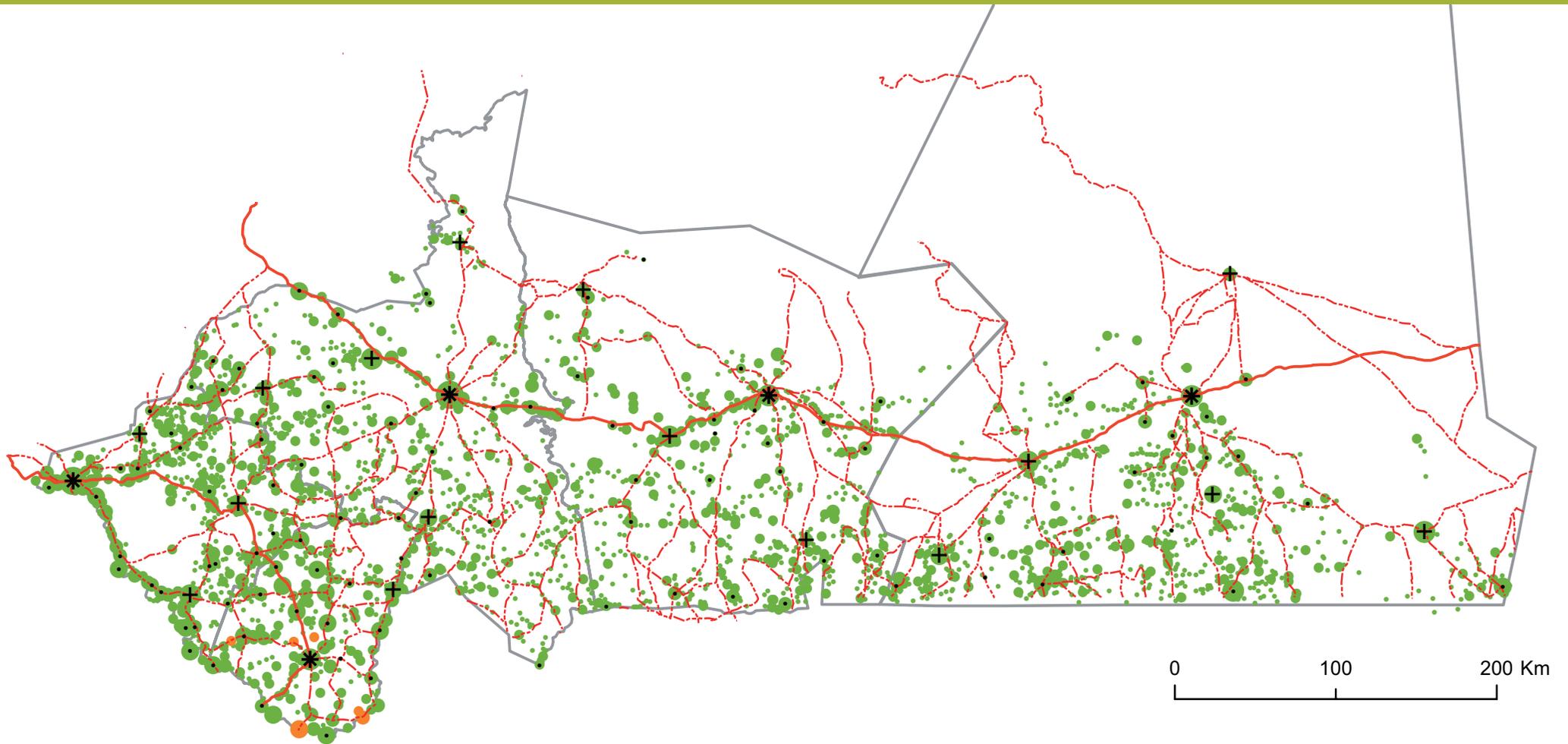


Nombre de localités

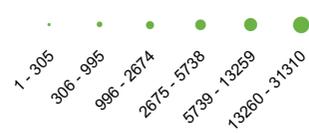


Sources :
Recensement de la population (ONS, 2000)

Répartition des localités dans les régions étudiées



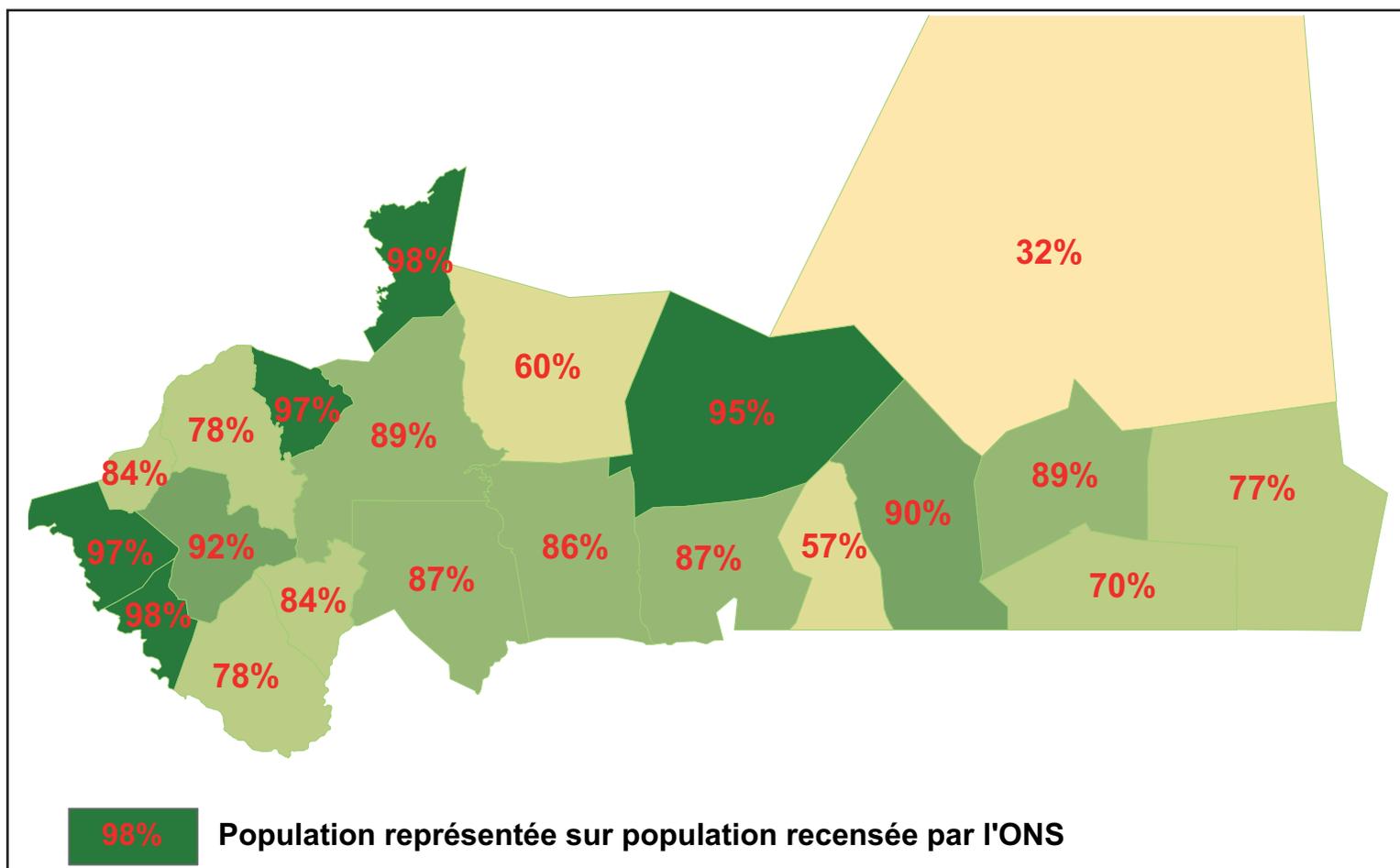
Nombre d'habitants par localité



- Chef-lieu de wilaya
- Chef-lieu de moughata
- Chef-lieu de commune
- Autre localité (données ONS)
- Autre localité (estimation GRDR, 2001 à 2008)
- Route revêtue
- - - Route non revêtue

Sources et méthodes

Les données sur la population sont issues du dernier recensement de la population (ONS, 2000). Pour chaque localité recensée, le document de l'ONS que nous avons utilisé spécifie la région d'appartenance, ainsi que la moughataa et la commune, mais il ne donne pas les coordonnées géographiques du lieu. Puisque à notre connaissance il n'existe aucun document officiel localisant les implantations humaines en Mauritanie, pour cartographier l'information nous avons utilisé les relevés GPS des localités (coordonnées et dénomination), effectués par le GRDR et ses partenaires (ACORD, ECODEV et Terres Solidaires) entre 2000 et 2010. La comparaison de deux listes a permis d'attribuer des coordonnées géographiques à environ 70% des localités recensées par l'ONS (2729 sur 3920). Une partie des sites qui n'ont pas pu être géocodés sont effectivement absents de notre base de données.

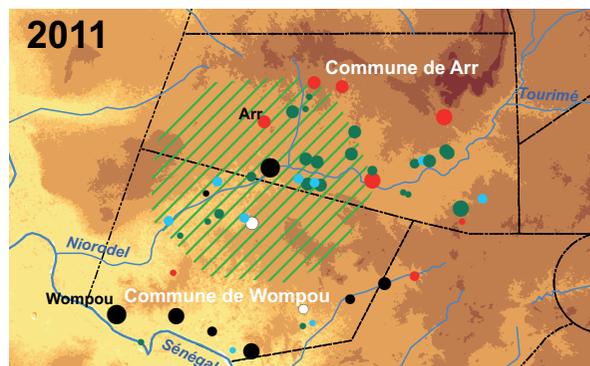
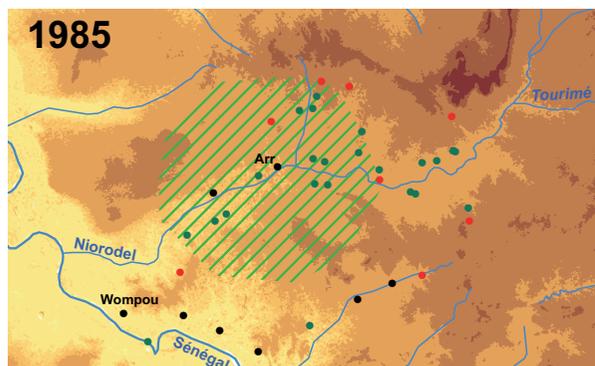
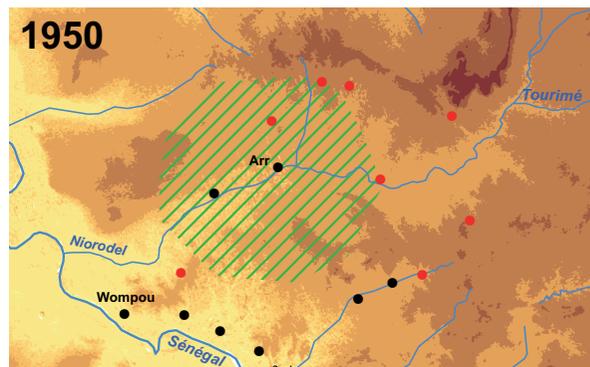
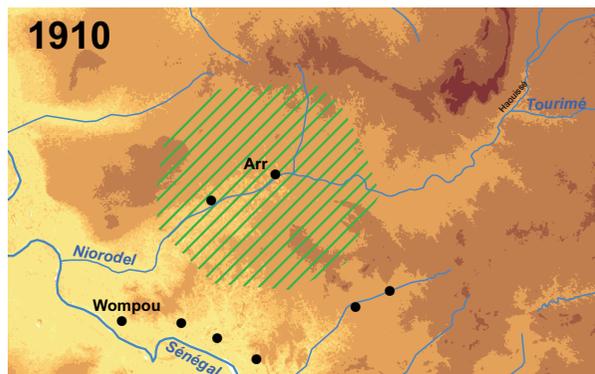


Néanmoins, la variabilité de la dénomination et de l'orthographe des noms rendent parfois la comparaison difficile. Nous avons fait le choix de ne retenir que les localités dont l'attribution nous a paru suffisamment sûre. En termes de nombre d'habitants, cela représente 85% de la population recensée par l'ONS. La carte ci-contre donne le détail par moughataa de la représentativité du travail réalisé. Pour finir, 460 localités recensées lors du travail de terrain ne figurent pas dans la liste de l'ONS. Il s'agit en partie de sites qui n'ont pas pu être reconnus ; certaines localités sont peut-être des doublons ou issues d'erreurs de relevé. S'il n'a pas été possible de procéder à la vérification ponctuelle de chaque localité, nous avons néanmoins ajoutées 16 d'entre elles à la carte de la répartition des villages (en orange). Il s'agit de quelques gros villages du Guidimakha où les équipes du GRDR ont travaillé à plusieurs reprises. Pour les données de population, nous avons utilisé des estimations GRDR.

Nous avons pu consulter les (manque référence). Ce document produit en 19xx, n'a jamais été validé et il présente nombreuses imprécisions (d'après l'avis de la DATAR). Quelques comparaisons avec nos données de terrain ont confirmé ce point.

Dynamique du peuplement et droits fonciers : l'exemple du village de Arr et de Bouguirbé Maure (Guidimakha)

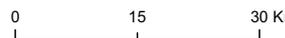
Carte 28 Exemple d'évolution administrative



Création de la localité

- avant 1910
- avant 1950
- avant 1985
- avant 2011
- donnée non disponible

Nombre d'habitants par localité (carte 2011)



Sources :
NB. Seules les localités appartenant aujourd'hui aux communes de Arr et de Wompou sont ici représentées
Source pour population : ONS, 2000

Le village de Arr, situé à l'est du Guidimakha dans la commune éponyme, s'est établi en 1901 en bordure de l'oued Niordel. L'oligarchie villageoise de l'époque s'est progressivement constitué un capital foncier, grâce au travail d'une main d'œuvre servile abondante mobilisée pour défricher les bas-fonds et cultiver la terre. L'emprise foncière du village s'étendait alors sur un rayon de plusieurs kilomètres.

En 1950, 3 nouvelles localités étaient constituées dans la zone d'influence du village. En 1985, près de 10 autres localités s'étaient établies, dont le village de Bouguirbé Maure, fondé en 1973 par des esclaves affranchis.

Ces derniers ont pu s'établir avec l'accord des autorités de Arr sur un petit affluent de l'oued Niordel, à la marge des terres fertiles. Cette installation n'a pas donné lieu à de contrepartie matérielle. On peut toutefois noter que les habitants de Arr font régulièrement appel à ceux de Bouguirbé Maure lors des pointes de travaux agricoles (sarclages, récolte). Un service intéressant pour un village dont plus du tiers de la population active masculine a émigré durablement.

Quarante ans après la création de Bouguirbé, si les habitants du village se disent « maîtres des terres » qu'ils cultivent, le point de vue des autorités de Arr diffère sensiblement. Dans le cadre de la réalisation de diguettes filtrantes à Bouguirbé en 2009, ces dernières ont en effet notifié à l'équipe de techniciens en charge des études qu'elles se réservaient le droit de récupérer les terres aménagées si elles le jugeaient nécessaire. En réponse, les habitants de Bouguirbé ont évoqué l'existence d'un titre foncier colonial stipulant que l'emprise foncière de leur tribu d'origine englobe le terroir de Bouguirbé Maure.

Cet exemple est l'archétype de la situation vécue par de nombreux descendants d'esclaves issus des tribus nomades. Alors qu'ils cherchent à s'émanciper de leur tutelle, ils sont contraints, dans certains contextes, de mettre en avant leurs origines. Ils ne disposent souvent que de droits précaires sur les terres qu'ils exploitent et évoluent sous le coup d'une double dépendance.

Sources : GRDR et Ruff (1991)

